



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2014-2015

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée d'éliminer le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. Paragraphe 17

La troisième phrase *doit se lire* comme suit :

Il convient de noter qu'après avoir achevé les tâches inscrites à son mandat, la Mission conjointe se chargera de faire sortir du pays l'ensemble de l'équipement nécessaire aux activités de destruction qui lui aura été donné ou qui aura été prêté au Gouvernement syrien, conformément aux conditions selon lesquelles cet équipement aura été fourni.

2. Tableau 1

Indicateur de succès a) iii)

Remplacer « du résidu de gaz moutarde » *par* « de l'agent résiduel prioritaire ».



Indicateur de succès d) i)

Remplacer « Destruction effective du gaz moutarde et des composants DF, A, B et BB des armes chimiques binaires, y compris les sels de BB » *par* « Destruction des agents prioritaires ».
